

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

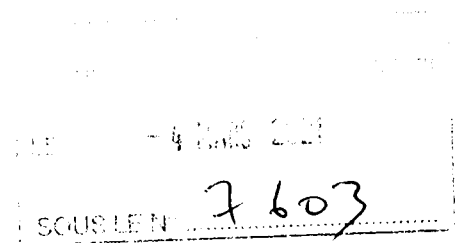
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05578 Numéro SIREN : 478 086 077 Nom ou dénomination : 3D PRINT
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2021 sous le numéro de dépôt 7603



3D PRINT

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 12 Allée de la Tuilerie ZAC de la Tuilerie – 94440 Marolles-en-Brie

RCS : CRETEIL 478 086 077

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris
91 rue Saint Lazare – 75009 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 850 euros – RCS Paris B 789 994 514 – Siret 789 994 514 00030

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société 3D Print,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D Print relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 08 janvier 2021

Le commissaire aux comptes

IMPULSA Audit
(Anciennement Groupe SR Conseil
Paris)

Membre de la compagnie régionale
de Paris



Grégoire Proust



DESIGNATION DE LA SOCIETE

3DPRINT
SAS AU CAPITAL DE 10.000€
Siège Social
12 Allée de la Tuilerie
ZA de la Tuilerie
94440 - MAROLLES EN BRIE

R.C.S Creteil 478 086 077

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 01/01/2019 au 31/12/2019

L'exercice a une période de 12 mois du 01/01/2019 au 31/12/2019
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan ACTIF
BILAN PASSIF
COMPTE DE RESULTAT
COMPTE DE RESULTAT (Suite)
ANNEXES 1 à 9

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETAT FINANCIER

BILAN ACTIF

ANNEE 2019

	Brut Debut Exercice	Amortissements Déprecations	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
Capital Souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	297 €	297 €	- €	- €
	- €	- €	- €	- €
Autres Immobilisations incorporelles	413 €	413 €	- €	- €
Immobilisations Corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage indus.	498 020 €	440 952 €	57 068 €	43 557 €
Autres Immobilisations Corporelles	645 404 €	254 135 €	391 268 €	450 997 €
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	10 530 €	- €	10 530 €	10 530 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 154 664 €	695 798 €	458 866 €	505 084 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Marchandises	81 591 €	40 077 €	41 514 €	57 739 €
Avances et Acomptes Versés sur Cdes	- €	- €	- €	- €
Créances				
Clients et Comptes rattachés	1 541 486 €	- €	1 541 486 €	835 380 €
Autres Créances	117 686 €	- €	117 686 €	104 704 €
Divers				
Disponibilités	741 453 €	- €	741 453 €	473 844 €
Charges Constatées d'avance	107 634 €	- €	107 634 €	146 382 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 589 850 €	40 077 €	2 549 773 €	1 618 049 €
TOTAL GENERAL	3 744 514 €	735 875 €	3 008 639 €	2 123 133 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

BILAN PASSIF		ANNEE 2019
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000 €	10 000 €
Réserve Légale	1 000 €	1 000 €
Report à Nouveau	1 658 019 €	1 347 486 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	351 701 €	310 532 €
Subvention D'investissement	8 059 €	- €
TOTAL	2 028 778 €	1 669 019 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risques	- €	- €
TOTAL	- €	- €
DETTES		
Emprunts et Dettes Diverses	90 714 €	893 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	326 625 €	106 123 €
Dettes Fiscales et Sociales	554 962 €	346 949 €
Autres Dettes	7 558 €	150 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL	979 861 €	454 115 €
TOTAL GENERAL	3 008 639 €	2 123 134 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT		2019
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de Marchandises	3 040 799 €	3 071 407 €
Production Vendue Biens	24 558 €	20 971 €
Production Vendue Services	130 109 €	93 431 €
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 146 350 €	3 143 868 €
Dont Exportation	- €	152 742 €
Production Stockée	- €	91 375 €
Production Immobilisée	29 228 €	- €
Subventions Exploitation	12 186 €	7 483 €
Reprises sur Provisions (et amortissements), transferts de charge	449 965 €	112 435 €
Autres Produits	2 590 €	3 695 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION I	3 640 318 €	3 358 856 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de Marchandises	1 418 944 €	1 264 440 €
Variation de Stock	893 €	7 018 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements	179 390 €	195 797 €
Autres Achats et charges externes	641 309 €	534 148 €
Impôts Taxes et versements assimilés	14 109 €	16 609 €
Salaires et traitements	508 185 €	573 153 €
Charges sociales	209 126 €	255 873 €
Dotations aux amortissements et dépréciations	- €	- €
sur immobilisations	109 152 €	115 475 €
sur actifs circulants	40 077 €	24 745 €
Autres charges	718 €	8 779 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION II	3 121 903 €	2 996 038 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	518 415 €	362 818 €
Autres intérêts et produits assimilés	625 €	916 €
Difference Positive de Charges	1 454 €	3 329 €
Difference negative de change	33 051 €	4 695 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	487 444 €	362 368 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS		
COMPTE DE RESULTAT SUITE		ANNEE 2018
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	4 963 €	24 796 €
Sur opérations en capital	- €	2 024 €
Reprises sur provisions et transferts de charge	- €	34 315 €
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	4 963 €	61 135 €
CHARGES EXCEPTIONNELLE		
Sur opération de gestion	26 776 €	11 237 €
Sur opérations en Capital	- €	2 903 €
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	26 776 €	14 140 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		46 995 €
Participation des salariés aux résultats	- €	- €
Impôts sur les bénéfices	113 930 €	98 830 €
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	3 647 361 €	3 424 235 €
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	3 295 660 €	3 113 703 €
BENEFICE OU PERTE	351 701 €	310 532 €
DONT		
Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	360 €	24 793 €
Charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	26 703 €	11 208 €
Dont Transfert de charges	425 220 €	112 435 €
Dont redevances concessions de brevets de licences	- €	60 €

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 sont caractérisés par des valeurs suivantes :

TOTAL DU BILAN	3.000.324€
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3.121.903€
TOTAL DES PRODUITS	3.640.318€
RESULTAT DE L'EXERCICE	351.701€

FAITS CARACTERISTIQUE DE L'EXERCICE

La SAS 3DPRINT a enregistré en 2019, une baisse de son chiffre d'affaire net passant de 3.358.856€ à 3.146.350€ soit -6.33%. La production immobilisée est de 29.228€, une subvention d'exploitation de 12186€ a été obtenue, 449965€ sont des transferts de charges à 3DMEDICAL et 2590€ concernent d'autres produits.

La Société a investi sur l'exercice 2019 un montant de 60.647€ HT.

REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes comptables 206-07 du 04/11/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention les montants sont exprimés en euros

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel Informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les coûts sont évalués suivant la méthode du premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ils tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

ANNEXE 5 - ACTIF IMMOBILISE

Voir tableau joint

ANNEXE 6 - PASSIF

Voir tableau joint

ANNEXE 7 - COMPTES DE RESULTAT

Voir tableau joint

ANNEXE 8 - IMMOBILISATIONS

Voir tableau joint

ANNEXE 9 - AMORTISSEMENTS

Voir tableau joint

ANNEXE 10 - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Voir tableau joint

ANNEXE 11 - ETAT DES DETTES

Voir tableau joint

ANNEXE 12 - CHARGES A PAYER DETAIL

Voir tableau joint

ANNEXE 13 - PROVISIONS

Voir tableau joint

ANNEXE 14 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Voir tableau joint

ANNEXE 15 - PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Voir tableau joint

ANNEXE 16 - PRODUITS A RECEVOIR

Voir tableau joint

ANNEXE 17 - TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT DES EXERCICES PRECEDENTS

Pas de Distribution de Dividendes Résultats en report à nouveau

REPORT A NOUVEAU Antérieur à 2018 au 31/12/2019

1.658.018.52€

ANNEXE 18 - DETAIL DES PLUS OU MOINS VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

1.4 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019 - Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie du Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés actifs
- Le chiffre d'affaires

REMARQUES IMPORTANTES

Activité de l'exercice en cours :

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance de la pandémie liée au COVID-19 et la déclaration de l'état d'urgence avec effet au 12 mars 2020 ont des incidences sur l'activité de notre société dont on ne connaît pas encore toute l'étendue et toutes les répercussions à ce jour.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Le confinement et la crise du COVID 19 aura de fortes répercussions sur le chiffre d'affaire de 2020. Une part importante de notre chiffre d'affaires se réalise sur les secteurs, automobile et aéronautiques qui sont économiquement très fortement touchés.

M.MARLASCA Emilio
Comptabilité

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

ACTIF IMMOBILISE

ANNEE 2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Au Début D'exercice	Augmentation	Virements INTERNE	Cessions	En Fin d'exercice
Frais d'Etablissement	297 €	- €	- €	- €	- €
Autres Postes D'immobilisations Incorporelles	413 €	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	710 €	- €	- €	- €	710 €
Installations techniques, matériel et outillage indus.	488 064 €	9 956 €	- €	- €	498 020 €
Installations générales, agencements aménagements	373 112 €	33 758 €	- €	- €	406 870 €
Matériels de transport	5 809 €	- €	- €	- €	5 809 €
Matériel DE Bureau Informatique	213 505 €	19 219 €	- €	- €	232 724 €
Agencements EN COURS	- €	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 080 490 €	62 933 €	- €	- €	1 143 423 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 081 200 €	62 933 €	- €	- €	1 144 133 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 530 €	- €	- €	- €	10 530 €
TOTAL GENERAL DES IMMOBILISATIONS	1 091 731 €	62 933 €	- €	- €	1 154 664 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

ANNEE 2019

	Au Début	Dotations	Virement	Sorties	En Fin
	D'exercice		INTERNE		d'exercice
Amort Frais d'Etablissement et de développement	103 €	- €	- €	- €	- €
Amort Frais Augmentaion capital	195 €	- €	- €	- €	297 €
Autres postes d'immobilisations incorporelles	413 €	- €	- €	- €	413 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	710 €	- €	- €	- €	710 €
Installations techniques, matériel et outillage indus.	409 925 €	31 027 €	- €	- €	440 952 €
Amort Installations générales, agencements aménagements	34 582 €	41 325 €	- €	- €	75 906 €
Amort Immo Corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
Matériels de transport	5 582 €	227 €	- €	- €	5 809 €
Matériel de bureau et informatique, mobilier	135 847 €	36 574 €	- €	- €	172 421 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	585 936 €	109 152 €	- €	- €	695 798 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

ACTIF IMMOBILISE ETAT DES CREANCES

ANNEE 2019

	MONTANT	Echeances à	Echeances à
	Brut	Moins 1 An	Plus 1 An
Autres Creances	10 530 €	- €	10 530 €
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 530 €	- €	10 530 €
Creances clients et comptes rattachés	1 541 486 €	1 541 486 €	- €
Autres Creances	117 686 €	117 686 €	- €
Charges constatées d'avance	107 634 €	107 634 €	- €
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	1 766 806 €	1 766 806 €	- €
TOTAL DES CREANCES	1 777 336 €	1 766 806 €	10 530 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

ETAT DES DETTES

ANNEE 2019

	MONTANT	Echeances à	Echeances à	Echeances à
	Brut	Moins 1 An	Plus 1 An	Plus 5 ans
Emprunts et dette financiere	90 714 €	90 714 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 625 €	326 625 €	- €	- €
Dettes Fiscales et sociales	554 962 €	554 962 €	- €	- €
Autres dettes	7 558 €	7 558 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
TOTAL	979 861 €	979 861 €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

CHARGES A PAYER DETAIL

ANNEE 2019

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	58 448 €
TOTAL CHARGES A PAYER	58 448 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 - CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

PROVISIONS

ANNEE 2019

	Dotations Exercice	Reprises exercice Utilisée	Reprises exercice non utilisé	Provisions fin exercice
Provision Conges Payes	31 291 €	- €	- €	- €
Charges sur Conges Payés	11 816 €	- €	- €	- €
Etat Charges à Payer CVAE	9 423 €	- €	- €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS EVRY 478 086 077 - SIRET 478086077 00045 CEE FR44 478 086 077

ETATS FINANCIERS

CHARGES CONSTATEES AVANCE

ANNEE 2019

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.
Charges D'exploitation	30 337 €	- €	- €
Charges Constatées d'avance fournisseurs	77 297 €	- €	- €
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	107 634 €	- €	- €

Société par action simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : ZAC la Tuilerie - 12 rue du Hameau
94440 MAROLLES EN BRIE

N°478 086 077 RCS de CRETEIL

PHILIA AVOCATS
S. MINCEL
Avocat au Barreau de Paris
29 Avenue Georges Mandel, 75016 PARIS
01 87 39 09 89
s.mincel@philia-avocats.com

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU «25 janvier 2021 »**

Le « 25 janvier 2021 », à « 11 Heures »,

La société NUTTENS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 711 000 euros ayant son siège social 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 843 627 092.

Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens.

En présence du Président.

En présence du Commissaire aux Comptes titulaire de la Société.

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Nuttens, Président de la Société, a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice
- Changement de présidence
- Fixation de la rémunération du nouveau Président

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du CGI, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 351 700,30 euros en totalité au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte « report à nouveau » s'élève à 2 009 719,12 euros,
- Les capitaux propres sont de 2 028 778,20 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Vincent Nuttens de son mandat de Président à effet ce jour, et décide de nommer en qualité de Président : La société NUTTENS, société par actions simplifiée, 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie 94440 MAROLLES EN BRIE, RCS CRETEIL 843 627 092.

La société NUTTENS sera représentée par son Président.

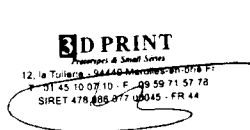
Elle est désignée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de la quatrième décision, l'associé unique décide de fixer la rémunération de la société NUTTENS en tant que Président, à la somme annuelle de 75 000€ HT.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

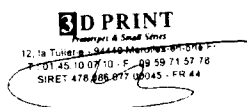
L'associé unique, la société NUTTENS
Représentée par son Président Monsieur Vincent Nuttens



NUTTENS
2021.01.25
19:40:13 +01'00'



Le nouveau Président, la société NUTTENS¹
Représentée par son Président, Monsieur Vincent Nuttens



NUTTENS
2021.01.25
19:40:28 +01'00'



¹ Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de président ».